



Gouvernement de La Savoie
Ministère de Affaires Etrangères

**Cabinet du Ministre
des Affaires Etrangères
A l'attention de M. Laurent FABIUS
37, Quai d'Orsay
75351 Paris - France**

V. Réf. :

N. Réf : 1403-01-AE-LC-DF

Objet : Déclaration de reconnaissance du Peuple de Savoie et de son territoire

Monsieur le Ministre,

Nous,

M. LEIS Christophe, Ministre aux Affaires Etrangères et
M. DUGERDIL Fabrice, Ministre de l'Intérieur

nous permettons, au nom du Gouvernement Provisoire de l'Etat de Savoie, de vous faire part de premières revendications en attendant la possibilité de créer une votation populaire des savoisiens sur l'éventuelle indépendance du territoire de la Savoie.

Pour faire suite à notre courrier référencé **1309-03-MAE-DF-LC** envoyé en vos bureaux en septembre 2013 et dont nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse, nous revenons vers vous afin de vous faire savoir qu'aux vues des déclarations faites par le Gouvernement français actuellement en place, nous réclamons les mêmes droits que ceux que vous accordez à la Crimée au nom de l'égalité des Droits, de l'égalité des Hommes.

Pour rappel, l'occupation militaire russe en Crimée est en tous points similaires à l'occupation militaire française en 1860 lors de la votation populaire des 22 et 23 avril pour la cession du territoire de la Savoie à la France.

Dès lors, comment ne pouvez-vous plus reconnaître le peuple de Savoie sur son propre sol, devenu minoritaire comme les Tatars en Crimée en moins d'un siècle ?

Nous réclamons ce jour, dimanche 23 mars 2014, veille du 154^{ème} jour d'anniversaire du Traité de Cession de la Savoie à la France, notre dû : NOS DROITS.

Et le principal est notre droit à l'autodétermination. Nous nous doutons bien que ne représentant que 6% de la population de Savoie lors des élections françaises, la Vox Populi ne vous atteint point, c'est la raison pour laquelle, tout comme le peuple de Crimée, ou ceux d'Estonie, de Lettonie ou d'Arménie, nous nous sommes rapprochés de l'U.N.P.O. afin de faire valoir nos droits en tant que peuple opprimé par la succession de gouverneurs français. Et la présence des militaires français sur le territoire neutralisé de la Savoie en ce jour prouve

encore la violation de nos droits reconnus par plusieurs traités internationaux toujours en vigueur.

A compter de la date de réception de ce courrier que nous remettons ce jour en copie à vos services d'Information Générale présentes par le biais de M. BREHAULT, nous vous demandons de bien vouloir faire passer une circulaire informant qu'à compter du 1^{er} avril 2014, tout savoisien contrôlé par les forces françaises d'occupation et présentant soit une carte d'identité savoisienne soit un permis de conduire savoisien délivré par nos services ne pourra faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour non présentation de documents ou présentation de documents non-conformes. Toute poursuite ou toute condamnation à venir indiquera ouvertement votre volonté de nuire à notre peuple millénaire.

De même toute verbalisation pour l'utilisation de plaques savoisiennes comprenant en lieu et place du « F » le marquage « SE » et le drapeau de Savoie en lieu et place du drapeau européen pourra être considéré comme une atteinte à la reconnaissance de notre peuple, peuple reconnu comme égal au peuple français en 1793. Si le peuple français peut arborer son pays d'origine sur les plaques d'immatriculation de son véhicule, il ne peut être refusé au peuple de Savoie de faire de-même.

Pour rappel, la validité ou non de traités internationaux concernant les peuples ne peuvent prévaloir sur l'autodétermination d'un peuple quand bien celui-ci est en cours d'extermination par le peuple occupant.

Nous attendons une réponse précise concernant nos revendications et toute absence de réponse sous un délai raisonnable de 15 jours à réception vaudra pour accord sur les premières demandes dont nous vous faisons la requête ce jour.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour l'Etat de Savoie en formation,

Le Ministre aux Affaires Etrangères
M. LEIS Christophe

Le Ministre de l'Intérieur
M. DUGERDIL Fabrice

